

Motion 1920

Pour promouvoir l'eau du robinet et faire des économies

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Etat de Genève dispose, à travers les Services Industriels, d'un réseau de distribution de qualité ;
- que la qualité de l'eau distribuée par le service public est d'excellente qualité ;
- que les fontaines d'eau avec bonbonnes représentent une dépense inutile ;
- qu'il a été prouvé que la qualité de l'eau des fontaines, du point de vue sanitaire, laisse à désirer ;
- que le prix du litre d'eau distribué par ces fontaines à bonbonne est mille fois supérieur au prix du litre d'eau distribué par le réseau ;
- qu'il est indécent d'acheter de l'eau à un tel coût alors que, contrairement à d'autres pays où les gens doivent parcourir 20 km pour aller s'approvisionner, nous avons de l'eau du robinet en quantité et de qualité,

invite le Conseil d'Etat

à résilier tous les abonnements et achats d'eau en bonbonne pour alimenter ces fontaines.